



Rapporteur : M. MARTIN

50453

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

## Travaux de mise en accessibilité au collège le Landry à Rennes - Attribution des marchés de travaux

Le 24 février 2025 à 15h28, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BRUN (pas de pouvoir donné), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme QUILAN), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), M. HOUILLOT (pas de pouvoir donné), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LAPAUSE (pas de pouvoir donné), Mme LARUE (pouvoir donné à M. HERVÉ), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pas de pouvoir donné), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme MORICE (pas de pouvoir donné), M. PERRIN (pouvoir donné à M. GUIDONI), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SORIEUX (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1, L. 2124-2, L. 2125-1 1°, R. 2123-1, R. 2124-2 1° et R. 2162-1 à R. 2162-10 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

### Expose :

Les travaux de mise en accessibilité du collège le Landry à Rennes concernent :

- la mise en conformité des sanitaires du public, du personnel et des élèves et du préau,
- le traitement des circulations intérieures.

Cette opération, estimée à 553 000 euros HT est à réaliser à partir du mois d'avril 2025, pour une durée de 8 mois. Elle a fait l'objet d'une consultation auprès des titulaires de l'accord cadre 2021-TX-SME-0017 pour la réalisation des travaux d'entretien, de mise en sécurité ou de réparation des bâtiments gérés par les services du Département d'Ille-et-Vilaine, ainsi que d'une procédure adaptée ouverte pour les lots n° 2 et 10.

L'ensemble des marchés a été attribué par la Commission d'appel d'offres du 21 janvier 2025, à hauteur de 440 999,61 euros HT, soit 529 199,53 euros TTC, de la manière suivante :

- Lot n° 1 - Plâtrerie, cloisons sèches, faux plafonds, menuiseries intérieures :

Entreprise CRLC (Rennes), pour un montant de 71 818,60 euros HT (estimation 115 000 euros), soit 86 182,32 euros TTC ;

- Lot n° 2 - Sols souples, carrelage, faïence, peinture, nettoyage :

Entreprise CADEC (Vern-sur-Seiche), pour un montant de 158.800 euros HT (estimation 203.000 euros), soit 190.560 euros TTC ;

- Lot n° 3 - Menuiseries extérieures :

Entreprise ALPHAMETAL (Saint-Malo), pour un montant de 11.992 euros HT (estimation 37.000 euros), soit 14 390,40 euros TTC ;

- Lot n° 4 - Electricité :

Entreprise RIHET (Bourg-des-Comptes), pour un montant de 49 124,30 euros HT (estimation 65.000 euros), soit 58.949,16 euros TTC ;

- Lot n° 5 - Plomberie, chauffage, ventilation :

Entreprise SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE (Le Rheu), pour un montant de 83 943,10 euros HT (estimation 60 000 euros), soit 100 731,72 euros TTC ;

- Lot n° 6 - Maçonnerie :

Entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION (Fougères), pour un montant de 58 550,79 euros HT (estimation 60 000 euros), soit 70 260,95 euros TTC.

- Lot n° 10 - Cabine ascenseur :

Entreprise OTIS (Rennes), pour un montant de 6 770,82 euros HT (estimation 13 000 euros), soit 8 124,98 euros TTC.

Les crédits seront inscrits au BP 2025 sous réserve du vote sur l'enveloppe : 2020 - BATII002 et sur l'imputation 23-221-2313.12 - affectation n° 2021-25779. Les marchés seront notifiés après le vote du BP.

### Décide :

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés des lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 10 avec les entreprises attributaires retenues par la Commission d'appel d'offres pour les travaux de mise en accessibilité du collège Le Landry à Rennes et selon le détail exposé ci-dessus.**

### Vote :

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :

7 mars 2025

ID: CP20253106

Pour extrait conforme